



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

☑ Présentation générale

- ✓ Diplôme de niveau 5 qui permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein d'entreprises privées, bureaux d'études, collectivités... : **conception et gestion de projets d'aménagements paysagers.**
- ✓ 6 domaines de formation répartis en **14 modules.**
- ✓ Obtention du diplôme : **7 épreuves** (2 épreuves terminales et 5 épreuves en CCF).

☑ Poursuite d'études

- ✓ Certificat de spécialisation (CS) agricole en moins d'un an
- ✓ Licence professionnelle
- ✓ Concours pour entrer dans une école d'ingénieurs. Il est toutefois conseillé de passer par une classe préparatoire scientifique post BTSA-BTS-DUT

☑ Insertion professionnelle

- ✓ Jardinier- Paysagiste
- ✓ Chargé(e) de travaux espaces verts
- ✓ Chargé(e) de projet paysage
- ✓ Jardinier des espaces horticoles et naturels

☑ Etablissements proposant cette formation

Lycée Agricole du Bourbonnais (03)- Moulins- 04.70.46.92.80		●
Lycée – UFA Terre d'Horizon- Romans/Isère (26)- 04.75.71.25.25	■	●
Lycée de St Ismier (38)- 04.76.52.03.63	■	●
Lycée de Roanne-Chervé- Perreux (42)- 04.77.44.82.00		●
Lycée Louis Pasteur - Marmilhat (63)- 04.73.83.72.50	■	
Lycée de Dardilly-Ecully (69)- 04.78.66.64.00	■	●
Lycée de la Motte Servolex (73)- 04.79.25.41.80		●

■ Formation scolaire

● Apprentissage

La formation par apprentissage se déroule en lien entre le Centre de Formation et l'Entreprise. Le Centre de Formation et l'Entreprise sont complémentaires et les acquis se font grâce à cette complémentarité. L'apprenti apprend en Centre de Formation et en Entreprise.

Un contrat pédagogique est signé entre les trois parties (apprenti, entreprise et centre).

☑ Organisation de la formation

✓ Fonctionnement par modules (M.)

Domaine commun à tous les BTSA

- Accompagnement du projet personnel et professionnel (M.11)
- Organisation économique, sociale et juridique (M.21)
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation (M.22)
- Langue vivante (M.23)
- Education physique et sportive (M.31)

environ 10h00 / semaine

Domaine du champ professionnel

- Traitement des données (M.41)
- Technologies de l'information et du multimédia (M.42)
- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers (M.51)
- Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers (M.52)
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager (M.53)
- Gestion technico-économique de chantiers (M.54)
- Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager (M.55)
- Stages – 12 à 16 semaines (M.61)
- Module d'initiative locale (M.71)

environ 20h00 / semaine

✓ Stages (M.61)

12 à 16 semaines de stage permettant de vivre des situations significatives du référentiel professionnel parmi les champs de compétences suivants :

- Développement d'aménagements paysagers
- Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers
- Organisation du travail et encadrement de l'équipe
- Gestion technico-économique des activités
- Communication

✓ Des matières au sein des modules

- Français, Documentation & Langue vivante
- Histoire - Géographie
- Education socio-culturelle
- Education physique et sportive
- Mathématiques & Informatique
- Biologie-écologie
- Sciences Économiques Sociales et de Gestion
- Sciences et techniques des équipements / Agroéquipements
- Agronomie
- Aménagement/Aménagements paysagers

✓ L'horaire hebdomadaire

- A titre indicatif, une semaine pour la formation en voie scolaire, compte 30h00 de cours.
- L'organisation pédagogique des établissements et les modalités d'apprentissage varient. Les horaires hebdomadaires sont liés à cette organisation et peuvent donc varier d'un établissement à l'autre.

✓ Les épreuves

- Des épreuves terminales écrites ou orales - (50%)
- Des contrôles en cours de formation (CCF) - (50%)
- Des coefficients de 2 à 12.